



Réceptionniste tournant - horaires de nuit

Par **Aubergine**, le **21/09/2008** à **20:20**

Bonjour,

malgré toutes mes recherches, je ne parviens vraiment pas à trouver l'information suivante :

je suis réceptionniste tournante dans un hôtel. Ce qui veut dire que je suis amenée à travailler de nuit toutes les trois semaines

Mes horaires, en ce moment, sont : 19h45 - 7h15 (l'hôtel est situé sur une île et il n'y a plus de bateau après 19h30 en cette saison, sinon au départ les horaires étaient 22h45-7h15. Là n'est pas le problème)

Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est **[s]qu'à chaque fois j'ai mes deux journées de repos hebdomadaire juste après mon travail de nuit. [/s]** Donc je passe la première journée à dormir, et j'ai la sensation de ne quitter l'hôtel que 24h, au final... est-ce normal ?

Sur ma fiche de salaire, il y a une ligne "compensation travail de nuit"....20€ (je crois). Qui fixe ce montant ? Le premier mois, j'ai effectué deux nuits, pourtant j'ai eu 60€ sur cette même ligne ! Et le 2° mois 20€, alors j'hésite à venir réclamer !!!!

D'avance merci pour ceux qui auront l'amabilité de me répondre.